

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

AGENCE DE REGULATION
DES TELECOMMUNICATIONS

DIRECTION TECHNIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

TELECOMMUNICATIONS
REGULATORY BOARD

TECHNICAL DEPARTMENT

N° 0000840 /ART/DG/DT/SDNSEA/SNH

Yaoundé, le 31 OCT 2022

HOMOLOGATION D'EQUIPEMENT

- Vu la loi N°2015/006 du 20 avril 2015 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°2010/013 du 21 décembre 2010 régissant les communications électroniques au Cameroun ;
- Vu le décret N°2020/727 du 03 décembre 2020 portant réorganisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) ;
- Vu le décret N°2012/1638/PM du 14 juin 2012 fixant les modalités d'établissement et/ou d'exploitation des réseaux et la fourniture des services de communications électroniques soumis au régime de l'autorisation ;
- Vu l'arrêté N°013/MINPOSTEL du 27 juin 2012 fixant les modalités d'homologation des équipements terminaux des communications électroniques et des installations radioélectriques ;

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS DECIDE D'HOMOLOGUER L'EQUIPEMENT DESIGNÉ CI-DESSOUS :

TYPE	Raspberry Pi 400
MARQUE	Raspberry Pi
MODELE	Raspberry Pi 400
FABRICANT	Raspberry Pi Ltd, Maurice Wilkes Building, Cowley Road, Cambridge, CB4 0DS, U.K
NOM COMMERCIAL	Raspberry Pi Raspberry Pi 400
RAISON SOCIALE DU DEMANDEUR	CONSULT-IT CAMEROUN, BP: 1913 Yaoundé-Cameroun, Tél: (237) 699 071 015

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

BANDE DE FREQUENCES	BLE/BT EDR: 2402-2480 MHz, WLAN 2.4GHz: 2412-2472 MHz, WLAN 5GHz: 5150-5350 MHz, 5470-5725 MHz
LARGEUR DE BANDE	BLE/BT EDR: 1 MHz, WLAN 2.4GHz: 20/40 MHz, WLAN 5GHz: 20/40/80 MHz
PUISSANCE	BLE/BT EDR: +6.5 dBm, WLAN 2.4GHz: +15.4 dBm, WLAN 5GHz: +18.2 dBm
TYPE DE MODULATION	BLE/BT EDR: GFSK, π/4-DQPSK, 8DPSK, WLAN: DBPSK, DQPSK, BPSK, QPSK, 16/64/256QAM
CHAMP D'APPLICATION	Clavier sans fil

SPECIFICATONS TECHNIQUES APPLICABLES :

EQUIPEMENT SOUMIS A HOMOLOGATION	Raspberry Pi Raspberry Pi 400 (Raspberry Pi 400)
COMPATIBILITE ELECTROMAGNETIQUE	ETSI EN 301 489-1 V2.2.3:2019, ETSI EN 301 489-17 V3.1.1:2017
SANTE ET SECURITE ELECTRIQUE	BS EN 62311:2008, IEC EN 62368-1:2018
EFFICACITE DU SPECTRE RADIO	ETSI EN 300 328 V2.2.2:2019, ETSI EN 301 893 V2.1.1:2017

VALIDITE DE L'HOMOLOGATION

CETTE HOMOLOGATION EST ACCORDEE POUR UNE DUREE DE 03 ANS RENOUELABLE A COMPTER DE SA DATE DE SIGNATURE.

- LE MATERIEL OBJET DE LA PRESENTE HOMOLOGATION RESTE ASSUJETTI A L'OBLIGATION DE DECLARATION PREALABLE D'IMPORTATION ET A L'OBTENTION DE VIGNETTES AUPRES DE L'ART
- LA VIGNETTE ART DOIT ÊTRE APPOSEE SUR CHAQUE EQUIPEMENT DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES OU INSTALLATION RADIOELECTRIQUE HOMOLOGUE AVANT LA VENTE, LA DISTRIBUTION, L'INSTALLATION OU L'UTILISATION AU CAMEROUN
- POUR TOUTE MODIFICATION QUE SUBIT CE MATERIEL POSTERIEUREMENT A SON HOMOLOGATION, NOTAMMENT AU NIVEAU DE SES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES, CE MATERIEL DEVRA ETRE SOUMIS A UN RENOUELEMENT D'HOMOLOGATION
- LA PRESENTE HOMOLOGATION N'EXEMPT PAS LE BENEFICIAIRE DES OBLIGATIONS LIEES A L'UTILISATION DES FREQUENCES AU CAMEROUN
- EN CAS D'INFRACTION, L'AGENCE SE RESERVE LE DROIT DE RETIRER, SANS PREAVIS, LA PRESENTE HOMOLOGATION, SOUS PEINE DE SANCTIONS ET SANS PREJUDICE DE POURSUITES JUDICIAIRES, CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR



ZOO ZAME, Ing. Phd